

Mithra Pharmaceuticals SA
Société Anonyme cotée
Rue Saint-Georges 5-7
4000 Liège
RPM (Liège) n° 466.526.646

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLE GENERALE SPECIALE DES ACTIONNAIRES TENUE AU SIEGE D'EXPLOITATION LE LUNDI 30 OCTOBRE 2023.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GENERALE

L'assemblée générale spéciale des actionnaires (ci-après, l'« Assemblée Générale ») est ouverte à 14.10 heures et est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Christian Homsy, au siège d'exploitation de la Société, rue de l'Expansion 47 à 4400 Flémalle.

A. Bureau

i) *Constitution*

Le Président du Conseil d'Administration, physiquement présent au siège de la Société pour cette Assemblée Générale Spéciale, invite les personnes suivantes à constituer le bureau de l'assemblée, conformément aux statuts de la Société :

- Il appelle aux fonctions de Secrétaire de l'Assemblée Générale Mme. Fanny Rozenberg, Secrétaire Générale de la Société et physiquement présente au siège de la Société pour cette assemblée. La secrétaire assistera le Président pour les parties techniques ;
- Il propose ensuite que Mme Fanny Henrard et Mme Justine Pahaut, Legal Counsels de la Société, physiquement présentes au siège de la Société pour cette assemblée, remplissent les fonctions de scrutateurs, ce qui est approuvé par l'assemblée ;
- Il appelle ensuite les administrateurs de la société qui sont présents à compléter le bureau. Les administrateurs suivants sont présents :
 - ✓ Madame Inge Beernaert représentante permanente de Inge Beernaert SRL, Président du Comité de Nomination et de Rémunération, présente en personne ;
 - ✓ Madame Valérie Gordenne, représentante permanente d'Alius Modi SRL, présente en personne ;
 - ✓ Monsieur Jacques Galloy représentant permanent de Gaudeto SRL, Président du Comité d'audit de la Société, présent en personne ;
 - ✓ Le Professeur Jean-Michel Foidart représentant permanent d'Eva consulting SRL, présent en personne ;
 - ✓ Mr Sidney Bens, représentant permanent de Ribono SRL, ce dernier est quant à lui présent par vidéo-conférence.

ii) *Verifications par le bureau*

M. Homsy fait rapport sur les constatations et vérifications que le bureau a effectuées en vue de la constitution de l'Assemblée Générale au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants :

○ *Convocations*

Les avis de convocation, contenant l'ordre du jour, ont été publiés dans les délais prévus par les statuts et par les dispositions des articles 7:128 et suivants du Code des sociétés et associations.

Avant l'ouverture de l'Assemblée Générale, les justificatifs des convocations parues au Moniteur belge et dans la presse ont été remis au bureau.

1 

M. Homsy rappelle et le bureau constate que, le 29 septembre 2023, les convocations ont été dûment publiées au Moniteur Belge, dans La Libre (version papier et électronique) et que le texte de l'ordre du jour, des convocations, et les autres documents prescrits par la loi (notamment en vertu des articles 7:129 et 7:132 du Code des sociétés et associations) ont été publiés sur le site internet de la Société et mis à disposition à partir de cette même date.

Enfin, la convocation a également été envoyée en version papier par courrier postal ordinaire ou électronique aux titulaires d'actions nominatives et aux titulaires de droits de souscription.

Une convocation papier par voie postale ordinaire a été adressée aux administrateurs et au commissaire. Un exemplaire de la convocation sera conservé.

Suite à l'ajout de deux points à l'ordre du jour par un groupe d'actionnaires représentant 6,1 % des actions en circulation de la Société, la Société a informé ses actionnaires de cette demande le 11 octobre 2023, par communiqué de presse. La société a également publié une lettre concernant cet ajout, à l'attention de ses actionnaires, le 11 octobre 2023. Le 13 octobre 2023, la société a mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société et à son siège, la convocation révisée, le formulaire de procuration révisé, et le formulaire de vote par correspondance révisé. Le 17 octobre, par voie de communiqué de presse, le conseil d'administration a proposé de retirer les points à l'ordre du jour concernant la révision de la rémunération des administrateurs. Enfin, le 24 octobre le conseil d'administration a communiqué sa recommandation quant à la proposition de nomination de M. Platieu en tant qu'administrateur. Les convocations aux assemblées contenant l'ordre du jour révisé ont été publiées à nouveau dans le journal La Libre (version papier et électronique) et au Moniteur belge le 13 octobre 2023.

M. Homsy demande aux scrutateurs de bien vouloir parapher les documents dont question ci-dessus.

○ *Vérification des pouvoirs des participants*

Pour assister à l'Assemblée Générale de ce jour, il est confirmé qu'après vérification, les actionnaires repris dans la liste des présences ont rempli les formalités légales et statutaires dans les délais requis. Pour qu'un actionnaire puisse prendre part au vote, la Société doit avoir reçu la preuve, dans les délais, que ces actionnaires étaient titulaires, à la date d'enregistrement, des actions pour lesquelles ils entendaient prendre part au vote lors de cette assemblée. Conformément à l'article 25/1 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la "Loi de Transparence"), nul ne peut prendre part au vote d'une assemblée générale des actionnaires pour un nombre de voix supérieur à celui afférent aux titres dont il a notifié la possession et en a dûment informé la Société, au moins vingt (20) jours avant la date de l'assemblée, conformément aux articles 6 et 7 de la Loi de Transparence.

Sont également présents et ont signé une liste de présence séparée:

- Le commissaire de la Société, BDO Belgium SRL, représentée par Messieurs Christophe Peltzer et Sébastien Jaspard ;
- Avec l'accord de l'Assemblée, les actionnaires qui n'ont pas rempli les formalités légales et statutaires dans les délais requis;
- Certains employés et membres du management de la Société qui participent à l'organisation de l'assemblée, présents avec l'accord de l'Assemblée ;
- Avec l'accord de l'Assemblée, les avocats de la Société;
- Avec l'accord de l'Assemblée, les avocats des administrateurs indépendants ;
- Avec l'accord de l'Assemblée, les avocats de certains actionnaires repris sur la liste des présences.

○ *Listes et registre*

Un registre a été préparé dans lequel, pour chaque actionnaire ayant notifié son intention de participer à l'assemblée, les informations suivantes ont été mentionnées : (i) l'identité de l'actionnaire et son domicile ou siège, (ii) le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement, et (iii) une description des documents qui indiquent la détention d'actions à la date d'enregistrement.

De plus, une liste séparée a été établie pour les actionnaires qui ont valablement exprimé leur vote par correspondance, dans laquelle les informations suivantes ont été mentionnées : (i) l'identité des actionnaires qui

ont valablement exprimé leur vote par correspondance, (ii) le domicile ou le siège des actionnaires concernés, et (iii) le nombre d'actions avec lesquelles ces actionnaires participent au vote.

Enfin, une liste de présences reprend les actionnaires présents ou représentés à cette assemblée, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci.

Ces listes et ce registre sont communiqués au bureau pour vérification et seront conservées.

Il résulte de la liste des présences, que les actionnaires, ayant rempli les formalités légales et statutaires représentent 25 015 475 actions de capital donnant droit chacune à une voix (soit une présence de 36,20 % sur un total de 69 108 397 actions émises). Conformément aux statuts de la Société, la présente assemblée spéciale statue valablement quel que soit le nombre d'actions représentées et à la majorité des voix.

La présente Assemblée Générale Spéciale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et voter sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président propose qu'avant de traiter les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Spéciale, soient d'abord traités les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a été convoquée pour se tenir après l'Assemblée Générale Spéciale. L'assemblée ayant accepté cette proposition, l'Assemblée Générale Spéciale est brièvement suspendue afin que l'Assemblée Générale Extraordinaire puisse se dérouler devant notaire. Une fois l'Assemblée Générale Extraordinaire terminée, l'Assemblée Générale Spéciale reprend à 14:20.

B. Ordre du Jour

Le Président présente l'ordre du jour, dont les points sont les suivants :

1. Remplacement d'un administrateur indépendant

En tenant compte de la recommandation du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration recommande que la nomination par cooptation de Inge Beernaert BV, représentée par Madame Inge Beernaert en tant que représentante permanente, en tant qu'administrateur indépendant de la Société soit confirmée et poursuivie pour une période s'étendant jusqu'à et y compris la clôture de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025 et qui aura statué sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024. Le 21 septembre 2023, le conseil d'administration a nommé Inge Beernaert BV, représentée par Madame Inge Beernaert en tant que représentante permanente, en tant qu'administrateur indépendant de la Société par cooptation, en remplacement de Madame Inge Beernaert, laquelle avait été nommée, par l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 mai 2023, pour une période de deux ans, s'étendant jusqu'à et y compris la clôture de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025 et qui aura statué sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024. Sur la base des informations fournies par Inge Beernaert BV, représentée par Madame Inge Beernaert en tant que représentante permanente, il apparaît que Inge Beernaert BV et Madame Inge Beernaert satisfont, chacune, aux exigences applicables pour être nommées en tant qu'administrateur indépendant conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et à la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide de confirmer la nomination par cooptation, suite à la démission de Madame Inge Beernaert, de Inge Beernaert BV, représentée par Madame Inge Beernaert en tant que représentante permanente, en tant qu'administrateur indépendant de la Société au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, pour une durée s'étendant jusqu'à et y compris la clôture de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025 et qui aura statué sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024. La rémunération de l'administrateur sera telle que prévue par la politique de rémunération de la Société, telle qu'approuvée de temps à autre par l'assemblée générale des actionnaires et (sous réserve des dispositions de la politique de rémunération) telle que décidée par l'assemblée générale de temps à autre.

2. Rémunération des administrateurs

En tenant compte de la recommandation du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration propose et recommande que la rémunération des membres du conseil d'administration soit modifiée comme indiqué dans la présente proposition de résolution.



Proposition de résolution : L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver que les administrateurs aient droit aux rémunérations suivantes (sans préjudice des autres formes d'indemnisation approuvées de temps à autre par l'assemblée générale des actionnaires et en plus de la couverture des frais et dépenses des administrateurs dans le cadre de l'exercice de leur mandat d'administrateur) :

- (a) le président du conseil d'administration perçoit des honoraires fixes annuels de EUR 80.000 en numéraire;
- (b) les administrateurs non exécutifs (autres que le président du conseil d'administration) perçoivent, chacun, des honoraires fixes annuels de EUR 40.000 en numéraire ;
- (c) le président du comité de risque et d'audit perçoit des honoraires fixes annuels supplémentaires de EUR 10.000 en numéraire ;
- (d) le président du comité de nomination et de rémunération perçoit des honoraires fixes annuels supplémentaires de EUR 10.000 en numéraire ;
- (e) Les membres du comité de risque et d'audit et du comité de nomination et de rémunération (autres que le président de ces comités) perçoivent, chacun, des honoraires fixes annuels supplémentaires de EUR 5.000 en numéraire ; et
- (f) Les honoraires prévus aux paragraphes (c) à (e) s'ajoutent aux honoraires prévus aux paragraphes (a) et (b) (le cas échéant) et peuvent être combinés, selon que les critères d'éligibilité prévus dans ces paragraphes ont été remplis ou non. La rémunération des administrateurs non exécutifs peut être réduite pro rata temporis en fonction de la durée du mandat de l'administrateur, du mandat de président ou de la participation à un comité au cours d'une année donnée. Tous les montants s'entendent hors TVA et autres charges similaires.

Les règles énoncées aux paragraphes (a) à (f) s'appliquent avec effet rétroactif partir du 25 mai 2023, et s'ajoutent aux polices d'assurances (et autres accords similaires) que la Société est autorisée à souscrire afin de couvrir la responsabilité, les activités et les obligations des administrateurs et des autres membres du personnel de la Société et de ses filiales (telles que définies à l'article 1:27 du Code des sociétés et des associations), dans toute la mesure permise par la loi.

3. Politique de rémunération révisée

Communication et approbation de la politique de rémunération révisée, préparée par le comité de nomination et de rémunération et approuvée par le conseil d'administration, modifiant la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2021.

Proposition de résolution : L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la politique de rémunération révisée.

4. Approbation conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations

Le 20 juin 2023, la Société, des fonds gérés par Highbridge Capital Management LLC (collectivement, "Highbridge"), des fonds gérés par Whitebox Advisors LLC (collectivement, "Whitebox", et conjointement avec Highbridge, chacun un "Prêteur") et certains agents, ont conclu (i) une Convention de Prêts Convertibles Senior modifiée et reformulée (Amended and Restated Senior Secured Convertible Facilities Agreement), laquelle a été elle-même modifiée en date du 23 août 2023 par une lettre de consentement ("Amendement") signée par la Société, les Prêteurs et les agents dans le cadre du placement privé de 10.000.000 d'actions, pour un prix de souscription total de EUR 20.000.000,00, réalisé les 28 août 2023 (la "Convention de Prêts Convertibles Modifiée"), et (ii) une Convention de Conversion modifiée et reformulée (Amended and Restated Conversion Agreement), laquelle a été modifiée en date du 23 août 2023, par l'Amendement (la "Convention de Conversion Modifiée", et conjointement avec la Convention de Prêts Convertibles Modifiée, les "Conventions Modifiées"). En vertu des Conventions Modifiées, entre autres, les Prêteurs ont accepté de fournir, pour une période de 3 ans à compter du 8 août 2022, un financement par prêts convertibles en actions à la Société pour un montant principal total maximum de 100.000.000,00 EUR, divisé en plusieurs tranches (certains tirages sous réserve de la réalisation de certaines conditions), avec un encours maximum à tout moment ne dépassant pas 75.000.000,00 EUR, les prêts portant, suite à l'Amendement, intérêt au taux de 13% par an. En vertu des Conventions Modifiées, certaines créances qui sont ou pourraient être dues par la Société en vertu de la Convention de Prêts Convertibles Modifiée et/ou de la Convention de Conversion Modifiée, tant en tant que montant principal, qu'intérêt, que montant de prépaiement d'option, que commission d'engagement ou autres (tel qu'envisagé dans la Convention de Prêts Convertibles Modifiée et la Convention de Conversion Modifiée, telles qu'amendées de temps à autre) seront convertibles en nouvelles actions de la Société (par apports en nature des créances concernées). De plus, la clause 8.1 de la Convention de Prêts Convertibles Modifiée prévoit également qu'en cas de changement de contrôle de la



Société, la facilité de prêts sous la Convention de Prêts Convertibles Modifiée sera immédiatement annulée et cessera d'être disponible pour une utilisation ultérieure et tous les prêts, les intérêts courus et autres montants dus par la Société au titre des Conventions Modifiées, deviendront immédiatement exigibles et payables.

Proposition de résolution : L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver et de ratifier, conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations, toutes les clauses des Conventions Modifiées (y compris, mais sans s'y limiter, (i) la clause 8.1 de la Convention de Prêts Convertibles Modifiée, et (ii) le paragraphe (b) de la définition "Adjustment Event" et la clause 6 de la Convention de Conversion Modifiée) qui sont applicables au moment où un changement de contrôle se produit et qui tombent ou pourraient être considérées comme tombant dans le champ d'application de l'article 7:151 du Code des Sociétés et des Associations (relatif à l'octroi à des tiers des droits affectant substantiellement le patrimoine de la Société ou donnant naissance à une dette ou à un engagement substantiel à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un changement du contrôle exercé sur elle). L'assemblée générale des actionnaires donne également une procuration spéciale à chacun des administrateurs de la Société, au Chief Financial Officer de la Société, au General Counsel, au Compliance Officer et au Corporate Secretary de la Société, chacun agissant individuellement et avec possibilité de subdélégation et pouvoir de subrogation, pour accomplir les formalités requises par l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations en ce qui concerne la présente décision, y compris, mais sans s'y limiter, l'exécution de tous les documents et formulaires requis pour la publication de la présente décision aux annexes du Moniteur belge.

5. Révocations d'administrateurs de la Société

Le 5 octobre 2023, la Société a reçu, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, une demande commune de la part de huit actionnaires détenant, ensemble, (sur la base des attestations transmises à la Société par les actionnaires susmentionnés, et établies par leurs teneurs de comptes agréé respectifs, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, des nombres d'actions dématérialisées correspondantes) 6,15 % des actions en circulation de la Société, d'ajouter le présent point supplémentaire et les propositions de résolutions ci-dessous à l'ordre du jour de l'assemblée générale spéciale des actionnaires. La recommandation du conseil d'administration sur avis du comité de nomination et de rémunération sera publiée sur le site web de la Société.

Propositions de résolutions (chaque proposition de résolution doit faire l'objet d'un vote séparé):

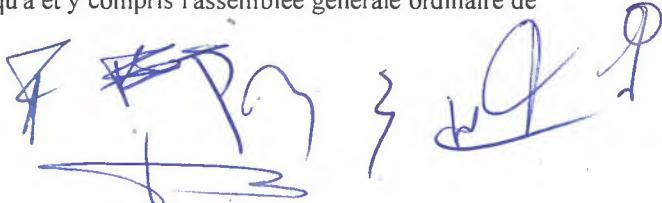
- a) L'assemblée générale des actionnaires décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de Life Science Strategy Consulting SRL, avec Christian Homsy comme représentant permanent, en tant qu'administrateur.
- b) L'assemblée générale des actionnaires décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de Gaudeto SRL, avec Jacques Galloy comme représentant permanent, en tant qu'administrateur.
- c) L'assemblée générale des actionnaires décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandat d'Inge Beernaert, en tant qu'administrateur.
- d) L'assemblée générale des actionnaires décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de Ribono SRL, avec Sidney D. Bens comme représentant permanent, en tant qu'administrateur.

6. Nomination d'un administrateur de la Société

Le 5 octobre 2023, la Société a reçu, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, une demande commune de la part de huit actionnaires détenant, ensemble, (sur la base des attestations transmises à la Société par les actionnaires susmentionnés, et établies par leurs teneurs de comptes agréé respectifs, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, des nombres d'actions dématérialisées correspondantes) 6,15 % des actions en circulation de la Société, d'ajouter le présent point supplémentaire et les propositions de résolutions ci-dessous à l'ordre du jour de l'assemblée générale spéciale des actionnaires. La recommandation du conseil d'administration sur avis du comité de nomination et de rémunération sera publiée sur le site web de la Société. L'Annexe I à laquelle il est fait référence au paragraphe (a) ci-dessous est disponible sur le site web de la Société (voir Assemblées des actionnaires | Mithra).

Propositions de résolutions (chaque proposition de résolution doit faire l'objet d'un vote séparé):

- a) L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Castors Development SA, avec Jacques Platieu comme représentant permanent, en tant qu'administrateur indépendant de la Société au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, avec effet à compter de ce jour jusqu'à et y compris l'assemblée générale ordinaire de



la Société qui se tiendra en 2025 pour approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

Jacques Platieu est titulaire d'une licence en mathématiques et en informatique de l'Université de Mons-Hainaut, en Belgique. M. Platieu a commencé sa carrière chez IBM Belgique dans la division Télécommunications en tant qu'ingénieur système et commercial. En juillet 2003, il a rejoint le département Business Consulting d'IBM Belux en tant que partenaire et responsable du secteur industriel. En 2005, Jacques Platieu est devenu directeur général d'IBM Global Business Services pour la Belgique et le Luxembourg. En juillet 2005, sa responsabilité a été étendue au Benelux. M. Platieu a été vice-président et directeur général d'IBM Global Business Services pour le Benelux jusqu'en mars 2010. Le 6 avril 2010, M. Platieu a été nommé vice-président, Country General Manager pour IBM Belgique & Luxembourg. M. Jacques Platieu est membre du conseil d'administration de diverses associations, UWE, VOKA, BECI et Agoria. Il est vice-président de Futurocité à Mons et président du Basket Ball Club de Braine.

Jacques Platieu a exercé le mandat d'administrateur indépendant au sein de Mithra Pharmaceuticals SA entre le 8 juin 2015 et le 30 juin 2018, date à partir de laquelle il a été remplacé par sa société de gestion Castors Development SA jusqu'à sa démission le 25 novembre 2020.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société reconnaît que Castors Development SA, avec Jacques Platieu comme représentant permanent, peut être considérée comme indépendante en vertu du droit belge, sur la base des informations fournies (voir Annexe I).

- b) L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide que la rémunération de l'administrateur susmentionné sera telle que prévue dans la politique de rémunération de la Société, telle qu'approuvée de temps à autre par l'assemblée générale des actionnaires de la Société et (sous réserve des dispositions de la politique de rémunération) telle que décidée par l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 20 mai 2021 ou, le cas échéant, révisée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 30 octobre 2023.

C. Présentations

Avant d'aborder les points figurant à l'ordre du jour, le CEO, M. David H Solomon opère une présentation générale sur l'état de la Société et les projets. Cette Présentation est annexée au présent procès-verbal.

Séance de questions et réponses

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité d'adresser leurs questions par écrit à la Société précédemment à l'Assemblée Générale, conformément au Code des sociétés et associations. Le Président confirme que quelques actionnaires ont posé des questions écrites auxquelles il a été répondu par écrit préalablement à l'Assemblée..

Certaines questions sont posées en séance dont il n'est pas demandé qu'elles soient retranscrites dans le présent procès-verbal.

D. Votes

Mr Homsy propose de passer ensuite au vote des décisions selon l'ordre du jour proposé à l'Assemblée Générale. Avec l'accord de l'Assemblée Générale, l'ordre d'examen de cet ordre du jour sera modifié.

M. Homsy passe ensuite aux points à l'ordre du jour requérant un vote par l'assemblée. Sur la base des vérifications précédemment opérées, le calcul des majorités requises sera donc fait sur base du nombre d'actions dûment présentes ou représentées.



La Société débute la séance par l'examen du point 4 de l'ordre du jour initial.

1.- La Quatrième point concerne l'approbation d'une clause de changement de contrôle contenue dans la documentation contractuelle amendée conclue avec Highbridge et Whitebox, conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver et de ratifier, conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations, toutes les clauses des Conventions Modifiées (y compris, mais sans s'y limiter, (i) la clause 8.1 de la Convention de Prêts Convertibles Modifiée, et (ii) le paragraphe (b) de la définition "Adjustment Event" et la clause 6 de la Convention de Conversion Modifiée) qui sont applicables au moment où un changement de contrôle se produit et qui tombent ou pourraient être considérées comme tombant dans le champ d'application de l'article 7:151 du Code des Sociétés et des Associations (relatif à l'octroi à des tiers des droits affectant substantiellement le patrimoine de la Société ou donnant naissance à une dette ou à un engagement substantiel à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un changement du contrôle exercé sur elle). L'assemblée générale des actionnaires donne également une procuration spéciale à chacun des administrateurs de la Société, au Chief Financial Officer de la Société, au General Counsel, au Compliance Officer et au Corporate Secretary de la Société, chacun agissant individuellement et avec possibilité de subdélégation et pouvoir de subrogation, pour accomplir les formalités requises par l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations en ce qui concerne la présente décision, y compris, mais sans s'y limiter, l'exécution de tous les documents et formulaires requis pour la publication de la présente décision aux annexes du Moniteur belge.

POUR 24 204 117
CONTRE 117 053
ABSTENTIONS 694 305

L'assemblée générale approuve la résolution proposée, avec une majorité de 99,52%.

Sont ensuite examinés, les points 2 et 3 de l'ordre du jour initial.

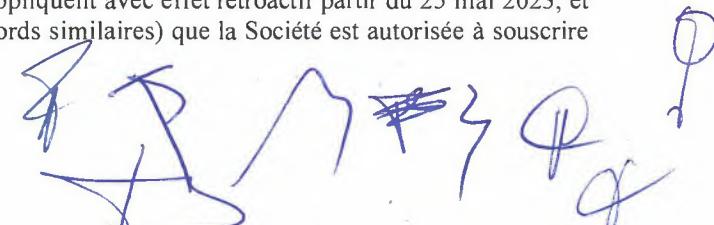
2.- Les second et troisième points sont relatifs à la rémunération des administrateurs et à la révision de la politique de rémunération.

Malgré la proposition du Président, au nom du Conseil d'Administration, l'assemblée décide de procéder aux votes sur les deuxièmes et troisièmes points à l'ordre du jour. Par conséquent:

Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'approuver que les administrateurs aient droit aux rémunérations suivantes (sans préjudice des autres formes d'indemnisation approuvées de temps à autre par l'assemblée générale des actionnaires et en plus de la couverture des frais et dépenses des administrateurs dans le cadre de l'exercice de leur mandat d'administrateur) :

- (a) le président du conseil d'administration perçoit des honoraires fixes annuels de EUR 80.000 en numéraire;
- (b) les administrateurs non exécutifs (autres que le président du conseil d'administration) perçoivent, chacun, des honoraires fixes annuels de EUR 40.000 en numéraire ;
- (c) le président du comité de risque et d'audit perçoit des honoraires fixes annuels supplémentaires de EUR 10.000 en numéraire ;
- (d) le président du comité de nomination et de rémunération perçoit des honoraires fixes annuels supplémentaires de EUR 10.000 en numéraire ;
- (e) Les membres du comité de risque et d'audit et du comité de nomination et de rémunération (autres que le président de ces comités) perçoivent, chacun, des honoraires fixes annuels supplémentaires de EUR 5.000 en numéraire ; et
- (f) Les honoraires prévus aux paragraphes (c) à (e) s'ajoutent aux honoraires prévus aux paragraphes (a) et (b) (le cas échéant) et peuvent être combinés, selon que les critères d'éligibilité prévus dans ces paragraphes ont été remplis ou non. La rémunération des administrateurs non exécutifs peut être réduite pro rata temporis en fonction de la durée du mandat de l'administrateur, du mandat de président ou de la participation à un comité au cours d'une année donnée. Tous les montants s'entendent hors TVA et autres charges similaires.

Les règles énoncées aux paragraphes (a) à (f) s'appliquent avec effet rétroactif partir du 25 mai 2023, et s'ajoutent aux polices d'assurances (et autres accords similaires) que la Société est autorisée à souscrire



afin de couvrir la responsabilité, les activités et les obligations des administrateurs et des autres membres du personnel de la Société et de ses filiales (telles que définies à l'article 1:27 du Code des sociétés et des associations), dans toute la mesure permise par la loi.

POUR 2 325 927
CONTRE 22 202 735
ABSTENTIONS 486 813

L'assemblée générale rejette la résolution proposée, avec une majorité de 90,52 %.

Le troisième point relatif à l'approbation de la politique de rémunération révisée devient sans objet suite au rejet de la résolution précédente et ne doit dès lors plus faire l'objet d'un vote.

3.- Est ensuite examiné le cinquième point de l'ordre du jour :

Le point suivant à l'ordre du jour concerne les révocations d'administrateurs de la Société.

Le 5 octobre 2023, la Société a reçu, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, une demande commune de la part de huit actionnaires détenant, ensemble, (sur la base des attestations transmises à la Société par les actionnaires susmentionnés, et établies par leurs teneurs de comptes agréé respectifs, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, des nombres d'actions dématérialisées correspondantes) 6,15 % des actions en circulation de la Société, d'ajouter le présent point supplémentaire et les propositions de résolutions ci-dessous à l'ordre du jour de l'assemblée générale spéciale des actionnaires. La recommandation du conseil d'administration sur avis du comité de nomination et de rémunération a été publiée sur le site web de la Société le 24 octobre 2023.

Eu égard à la motion proposée, le Président du Conseil d'administration souhaite commenter l'action du conseil avant de procéder aux votes. Le script de cette intervention sera joint en annexe au présent procès-verbal.

Certains actionnaires demandent que leurs remarques soient également portées au procès-verbal de l'assemblée générale spéciale. Notamment:

Monsieur François Fornieri déclare que sa participation dans les Uteron Sellers est égale à sa participation dans la Société. Il a participé à la création de la Société et a activement contribuer à sa croissance. Il doute que les administrateurs indépendants aient fait le nécessaire pour la réalisation du potentiel de la Société. Monsieur Fornieri ajoute que, lorsqu'il a quitté la Société, il ne restait plus qu'à commercialiser.

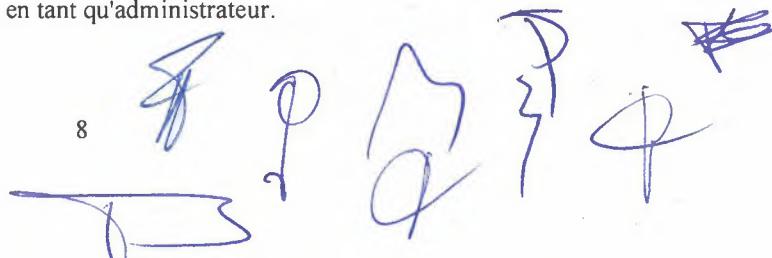
Le professeur Jean-Michel Foidart déclare ensuite qu'il fait partie des Uteron Sellers, et qu'il également actionnaire de la Société. Il mentionne également qu'en tant qu'administrateur de la Société, il ne s'est jamais impliqué dans les négociations et discussions concernant les Uteron Sellers. Monsieur Christian Homsy confirme ceci.

Il est proposé à l'Assemblée générale :

- a) de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de Life Science Strategy Consulting SRL, avec Christian Homsy comme représentant permanent, en tant qu'administrateur.
- b) de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de Gaudeto SRL, avec Jacques Galloy comme représentant permanent, en tant qu'administrateur.
- c) de révoquer, avec effet immédiat, le mandat d'Inge Beernaert, en tant qu'administrateur.
- d) de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de Ribono SRL, avec Sidney D. Bens comme représentant permanent, en tant qu'administrateur.
- a) Révocation avec effet immédiat, du mandat de Life Science Strategy Consulting SRL, avec Christian Homsy comme représentant permanent, en tant qu'administrateur.

Le Président prend note de la décision de l'assemblée à l'égard de son mandat d'administrateur. N'étant plus administrateur, il propose que le Prof. Foidart, membre du bureau de l'assemblée et administrateur de la Société, le remplace en qualité de Président de l'Assemblée. L'Assemblée marque son accord.

- a) Révocation avec effet immédiat, du mandat de Life Science Strategy Consulting SRL, avec Christian Homsy comme représentant permanent, en tant qu'administrateur.



POUR 17 686 838
CONTRE 1 840 386
ABSTENTIONS 5 488 251

L'assemblée générale approuve donc la résolution proposée, avec une majorité de 90,58%.

- b) Révocation avec effet immédiat, du mandat de Gaudeto SRL, avec Jacques Galloy comme représentant permanent, en tant qu'administrateur.

POUR 17 682 888
CONTRE 1 843 286
ABSTENTIONS 5 489 301

L'assemblée générale approuve donc la résolution proposée, avec une majorité de 90,56%.

- c) Révocation avec effet immédiat, du mandat d'Inge Beernaert, en tant qu'administrateur.

POUR 17 683 438
CONTRE 1 833 586
ABSTENTIONS 5 498 451

L'assemblée générale approuve donc la résolution proposée avec une majorité de 90,61%.

- d) Révocation avec effet immédiat, du mandat de Ribono SRL, avec Sidney D. Bens comme représentant permanent, en tant qu'administrateur.

POUR 17 683 438
CONTRE 1 835 786
ABSTENTIONS 5 496 251

L'assemblée générale approuve donc la résolution proposée avec une majorité de 90,59%.

Suite à la révocation de son mandat, Sidney Bens (représentant permanent de Ribono SRL), remercie et quitte l'Assemblée à 15h17.

Est ensuite examiné le premier point de l'ordre du jour :

4.- Le premier point à l'ordre du jour consiste dans le remplacement d'un administrateur indépendant.

Compte tenu des décisions préalablement prises par l'Assemblée, ce point est désormais sans objet et ne devra pas faire l'objet d'un vote.

5- Le sixième point de l'ordre du jour concerne la nomination d'un administrateur de la Société.

Le 5 octobre 2023, la Société a reçu, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, une demande commune de la part de huit actionnaires détenant, ensemble, (sur la base des attestations transmises à la Société par les actionnaires susmentionnés, et établies par leurs teneurs de comptes agréé respectifs, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, des nombres d'actions dématérialisées correspondantes) 6,15 % des actions en circulation de la Société, d'ajouter le présent point supplémentaire et les propositions de résolutions ci-dessous à l'ordre du jour de l'assemblée générale spéciale des actionnaires. L'Annexe I à laquelle il est fait référence au paragraphe (a) ci-dessous est disponible sur le site web de la Société. Le Président mentionne que la recommandation du conseil d'administration a été publié le 24 octobre 2023, et demande que la recommandation soit annexée au procès-verbal de cette assemblée.

Il est proposé à l'assemblée générale de nommer Castors Development SA, avec Jacques Platieu comme représentant permanent, en tant qu'administrateur indépendant de la Société au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, avec effet à compter de ce jour jusqu'à et y compris l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2025 pour approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

Jacques Platieu est titulaire d'une licence en mathématiques et en informatique de l'Université de Mons-Hainaut, en Belgique. M. Platieu a commencé sa carrière chez IBM Belgique dans la division Télécommunications en tant qu'ingénieur système et commercial. En juillet 2003, il a rejoint le département Business Consulting d'IBM Belux en tant que partenaire et responsable du secteur industriel. En 2005, Jacques Platieu est devenu directeur général d'IBM Global Business Services pour la Belgique et le Luxembourg. En juillet 2005, sa responsabilité a été étendue au Benelux. M. Platieu a été vice-président et directeur général d'IBM Global Business Services pour le Benelux jusqu'en mars 2010. Le 6 avril 2010, M. Platieu a été nommé vice-président, Country General Manager pour IBM Belgique & Luxembourg. M. Jacques Platieu est membre du conseil d'administration de diverses associations, UWE, VOKA, BECI et Agoria. Il est vice-président de Futurocité à Mons et président du Basket Ball Club de Braine.

Jacques Platieu a exercé le mandat d'administrateur indépendant au sein de Mithra Pharmaceuticals SA entre le 8 juin 2015 et le 30 juin 2018, date à partir de laquelle il a été remplacé par sa société de gestion Castors Development SA jusqu'à sa démission le 25 novembre 2020.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société reconnaît que Castors Development SA, avec Jacques Platieu comme représentant permanent, peut être considérée comme indépendante en vertu du droit belge, sur la base des informations fournies.

POUR 14 878 786
CONTRE 2 528 091
ABSTENTIONS 7 608 598

L'assemblée générale approuve donc la résolution proposée, avec une majorité de 85,48%.

Il est proposé à l'assemblée générale de décider que la rémunération de l'administrateur susmentionné sera telle que prévue dans la politique de rémunération de la Société, telle qu'approuvée de temps à autre par l'assemblée générale des actionnaires de la Société et (sous réserve des dispositions de la politique de rémunération) telle que décidée par l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 20 mai 2021 ou, le cas échéant, révisée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 30 octobre 2023.

POUR 15 002 817
CONTRE 1 286 876
ABSTENTIONS 8 725 282

L'assemblée générale approuve donc la résolution proposée, avec une majorité de 92,10%.

* * *

Suite à la clôture des votes, les résultats sont communiqués et commentés par le Secrétaire.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spéciale étant épuisé, le Président adresse ses remerciements à l'Assemblée Générale et dispense le Secrétaire de lui donner lecture du présent procès-verbal.

Ce procès-verbal est établi en français et est signé par les membres du bureau présents en personne et sera mis en ligne sur le site internet de la Société dans les 15 jours de la présente assemblée, conformément au prescrit légal.

Le Président déclare clôturée cette Assemblée Générale. La séance est levée à 15h23.

Flémalle, le 30 octobre 2023.

Annexes

Les annexes font partie intégrante du présent procès-verbal.

Le Secrétaire,

Le Président,

Les Scrutateurs,

~~Pascal~~

~~Pascal~~

Les administrateurs présents en personne,

Pascal

CH M

Am

Am
Gatley J.

C

M

Fauvel

3 4 8

Chers actionnaires, Mesdames, Messieurs

Avant de passer aux votes sur ce cinquième point à l'ordre du jour, il nous parait opportun d'apporter quelques éclaircissements sur les circonstances ayant amené à la proposition de révocation des administrateurs indépendants / et sur le travail accompli par ces derniers au sein de la société.

Nous avons

A cette fin, j'ai reçu des administrateurs indépendants, (i) Life Science Strategy Consulting SRL, représentée par moi-même, Docteur Christian Homsy, (ii) Gaudeto SRL, représentée par Monsieur Jacques Galloy, (iii) Madame Inge Beernaert et (iv) Ribono SRL, représentée par Monsieur Sidney D. Bens, une déclaration que Jacques et moi allons lire en nos noms et qualités respectives de Président du conseil d'Administration et Président du Comité d'Audit.

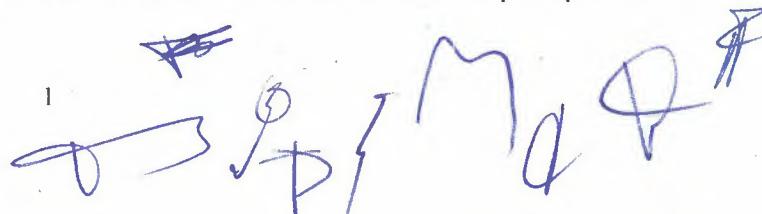
Après l'annonce dans la presse de la proposition de révocation de nos mandats d'administrateurs indépendants, un certain nombre d'interviews ont visé à jeter le discrédit sur notre action au sein de la société. Même si ces déclarations / que nous contestons formellement / ont également déjà été largement contredites par le CEO de Mithra, il nous paraissait important de mettre en lumière certains faits et d'expliquer le travail que nous avons effectué depuis notre nomination en tant qu'administrateurs.

Le défi

Tout d'abord, nous souhaitons rappeler à l'assemblée générale et aux membres du personnel que nous avons été élus comme administrateurs indépendants de Mithra lors de l'assemblée générale du 25 Mai 2023, avec plus de 90% des votes.

Lors de cette même assemblée générale, 7 administrateurs sur les 9 qui constituaient le conseil d'administration ont démissionnés ou ont été révoqués, les deux autres administrateurs ayant demandé la prolongation de leur mandat étant des pionniers de Mithra, la Dr Valérie Gordenne et le Professeur Jean-Michel Foidart. Malgré ces circonstances, nous avons accepté de reprendre le flambeau et de relever le défi qui nous avait été présenté. Depuis le premier jour cependant nous avons profondément regretté l'absence de représentation des actionnaires significatifs au sein du conseil d'administration.

S'agissant de notre CEO, David Salomon, il est quant à lui entré en fonction un mois plus tôt, soit en avril 2023. David a toujours été très impliqué pour et dans la société et dispose d'un bon réseau dans le marché. Nous n'avons pu que le



soutenir dans ses multiples initiatives pour redresser et développer Mithra. Nous avons pleinement confiance en sa volonté et son aptitude à remplir cette mission.

Le 5 octobre 2023, soit à peine 4 mois après notre entrée en fonction, certains actionnaires ont sollicité notre révocation. Il appartient à cette assemblée de se prononcer sur cette motion

Nous ne pouvons vous cacher que nous avons hérité d'une situation extrêmement complexe et que notre tâche n'a pas été aisée. Nous avons toutefois, dans les limites de notre mandat, travaillé main dans la main avec la nouvelle direction de la société, en soutenant et en accompagnant leurs initiatives, pour retrouver un contexte serein. Notre ambition a toujours été d'assurer la pérennité et le développement de la société ainsi que préserver l'emploi de l'ensemble de ses collaborateurs.

Les conséquences de la gestion passée

En septembre 2023 nous avons analysé, validé et communiqué la perte de 50 millions EUR du premier semestre 2023 avec la ferme intention de tout faire pour mettre les comptes de la société à l'équilibre et réduire drastiquement ses dettes, Nous avons également découvert la performance décevante des ventes d'Estelle.

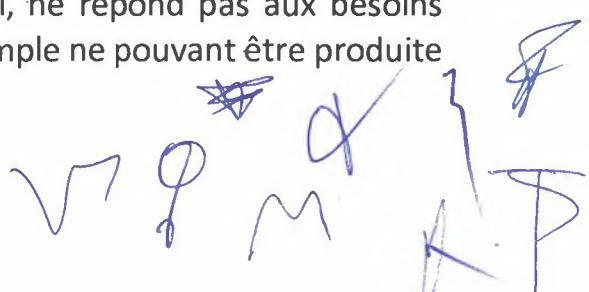
Notre priorité depuis le début de notre mandat a été d'accompagner la nouvelle direction dans ses initiatives de développement de l'activité et aussi de restructuration de l'importante dette de 414 millions EUR à fin juin 2023.

Trois causes principales de la situation de Mithra ont en retenu notre attention au cours de nos cinq mois de mandat, tout en ne délaissant pas les autres problèmes plus systémiques:

1) Le CDMO, magnifique outil mais mal adapté aux besoins de Mithra

premier
Le *deuxième* poste d'attention a été le CDMO. La décision de bâtir et d'opérer une usine pharmaceutique de service « CDMO » dans le cadre d'une entreprise de biotechnologie n'est pas une stratégie habituelle, puisque ceci est généralement l'apanage de spécialistes du secteur des services. CDMO veut dire Contract Development and Manufacturing Organization, donc un outil de service.

De plus, ce CDMO, bien qu'étant un très bel outil, ne répond pas aux besoins actuels de notre société. La tablette Estelle par exemple ne pouvant être produite



de façon compétitive au sein de cet outil est produite ailleurs de façon plus rentable.

Mithra a investi 88 millions EUR dans le CDMO, financé par de la dette, et a accumulé 168 millions EUR de déficits. A ceci s'ajoutent, annuellement, plus de 20 millions EUR de déficits supplémentaires. Est-ce réellement notre métier ?

Le management, avec le support de ce conseil d'administration depuis sa nomination, cherche des solutions pour alléger le poids de cet investissement et se débarrasser du solde des dettes y associées pour la société, tout en préservant l'emploi.

Plusieurs pistes ont d'ailleurs été retenues et sont en cours de discussion.

2) Les défis et opportunités de la plateforme E4 : Bilan d'E4 de 2015 à ce jour, qui représente la majeure partie des 500 millions¹ EUR de décaissements de cash par Mithra.

Nous avons accompagné la direction sur le développement de la plateforme E4, la réduction des coûts y associés et le renforcement de la chaîne d'approvisionnement pour sécuriser Estelle et Donesta, afin de trouver le chemin de la rentabilité. En effet, les revenus d'Estelle pour Mithra sont évalués à 31 millions EUR entre 2015 et les projections à fin 2023, ce qui a contribué à la perte cumulée de 464,8 millions EUR² de la société au 30 juin 2023.

Dès notre nomination, et comme annoncé par communiqué le 8 août dernier, nous avons, de concert avec le management, assuré une nouvelle source d'approvisionnement de l'E4 (Gedeon Richter), pour lequel la société n'avait alors qu'un seul fournisseur, ce qui devrait mettre Mithra en meilleure position pour obtenir l'E4 à des prix plus compétitifs. Les effets ne seront perceptibles qu'après la mise en place de la production avec notre partenaire Gedeon Richter et son approbation au niveau réglementaire.

Nous avons également, en support de la direction, travaillé sur des plans d'amélioration structurelle des performances commerciales, dont les effets devraient porter leurs fruits dans les années futures.

¹ Tel qu'il ressort des tableaux de trésorerie des rapports financiers périodiques de la société, soit 317,5 millions EUR des flux de trésorerie des activités opérationnelles et 182,3 millions EUR des flux de trésorerie des activités d'investissements.

² Rapport financier du 1^{er} semestre 2023, page 15.



3) L'importante obligation vis-à-vis des Uteron Sellers, un accord déséquilibré générant une obligation de 262 millions EUR pour Mithra, au bénéfice des Uteron Sellers

Enfin, le troisième poste concerne les obligations résultant des accords signés en 2015 et 2019 avec les Uteron Sellers concernant Estelle. Au regard d'informations disponibles publiquement, les Uteron Sellers comptent, parmi leurs membres : (i) Leon, Stijn et Pieter Van Rompay ; (ii) François Fornieri et une société qui lui est liée, Yima SRL, ce à hauteur de 20% de l'ensemble des Uteron Sellers ; (iii) le professeur Jean-Michel Foidart ; ainsi que (iv) Cheniclem SA une société dont M. Bernard Jolly est l'administrateur délégué³.

Les quatre administrateurs indépendants étant non conflictés sur le sujet, avons été amenés, peu après notre prise de fonction, à examiner ces contrats, sur la base desquels les Uteron Sellers réclament, au total, 262 millions EUR à la société, dont 77 millions EUR ont déjà été payés. La dette résiduelle au bilan au 30 juin 2023 est de 185 millions EUR en nominal.

A la suite de notre examen, nous avons poursuivi les discussions et négociations entamées par le Conseil d'Administration précédent avec les Uteron Sellers, avec l'objectif d'alléger drastiquement cette dette qui pèse lourdement sur le bilan et le destin de Mithra. Ces discussions ont été menées de concert et en total accord avec la direction de Mithra. Assistés par des conseils externes, nous avons notamment identifié des questions sérieuses quant à la validité des conventions conclues avec les Uteron Sellers. En tout état de cause, les montants repris dans ces conventions apparaissent comme disproportionnés sur la base de notre expérience et notre connaissance du marché.

Tout comme pour les tentatives effectuées par le conseil d'administration précédent, ces discussions n'ont pas pu aboutir.

Nous craignons que la prise de position volontariste de notre conseil d'administration pour tenter de résoudre au profit de la société la situation très défavorable dans laquelle elle se trouve vis-à-vis des Uteron Sellers ait amené ces derniers, en tant qu'actionnaires de Mithra, à solliciter la révocation de nos mandats d'administrateurs indépendants.

Ce point a fait l'objet d'une lettre aux actionnaires de Mithra le 11 octobre 2023.

³ <https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/884629/000119312513023044/d472289dex21.htm>

Dans l'hypothèse où notre révocation serait votée par l'assemblée générale, nous espérons que le conseil, tel que renouvelé reprendra ce dossier dans l'intérêt de la société dans le but de réduire drastiquement ce fardeau.

En conclusion

Mithra a donc décaissé près de 500 millions EUR en cash depuis 2015⁴ en majeure partie pour développer Estelle et payer les Uteron Sellers, auxquels s'ajoutent 40 millions EUR payés en actions aux Uteron Sellers, et enfin 185 millions EUR d'obligations résiduelles aux mêmes Uteron Sellers. Notre conseil d'administration s'est attelé à accompagner la direction de l'entreprise dans la résolution de ces défis et de ces problèmes de façon volontariste.

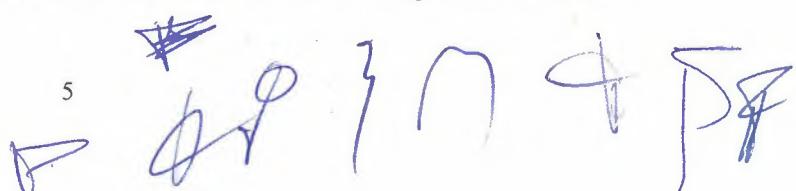
Nous avons accepté une mission complexe et extrêmement chronophage. Nous avons accompli notre devoir d'administrateur indépendant, non conflicté avec les Uteron Sellers.

Dénormes efforts ont été consentis par les membres actuels du conseil d'administration, le CEO et toute son équipe en vue d'assainir la position de Mithra, lui donner une nouvelle stratégie et un horizon plus clair. Nous espérons que certaines mesures prises permettront d'aboutir dans les semaines et mois à venir.

Nous encourageons et soutenons la direction et les équipes à poursuivre dans la voie de la transformation et du développement de Mithra. Enfin, quelle que soit la décision qui sera prise aujourd'hui, nous remercions les actionnaires qui nous ont accordés leur confiance durant cette courte période. Nous souhaitons le meilleur pour que cette entreprise, fleuron de la Belgique et de la région liégeoise puisse prospérer.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au procès-verbal de l'assemblée générale.

⁴ 500 M de flux de trésorerie négatif cumulé (voir les tableaux de trésorerie publiés périodiquement, 40M d'actions Mithra au bénéfice des Uteron Sellers, et 185 millions EUR d'obligations résiduelles aux Uteron Sellers.

5 

Extraordinary & Special General Meetings

David Horn Solomon – Chief Executive Officer
30 October 2023

1

Important Information

Important Notice

Mithra You must read the following before continuing. The following applies to this document, the oral presentation of the information in this document by Mithra Pharmaceuticals SA (the "Company") or any person on behalf of the Company, and any question-and-answer session that follows the oral presentation.

This presentation has been prepared by the management of the Company. It does not constitute or form part of, and should not be construed as, an offer, solicitation or invitation to subscribe for, underwrite or otherwise acquire, any securities of the Company or on in connection with any contract or commitment whatsoever. Prospective investors are required to make their own independent investigations and appraisals of the business and financial condition of the Company and the nature of its securities before taking any investment decision with respect to securities of the Company. Risk factors which are likely to have a material effect on the Company's business are presented in the Company's annual report for the year ended 31 December 2022, published on 18 April 2023 and available on the Company's website (www.mithra.com). An investment in the Company is suitable only for investors who understand the risk associated with the type of investment and who can afford a loss of all or part of their investment. This presentation is not a prospectus or offering memorandum.

The information included in this presentation has been provided to you safely for your information and background and is subject to updating, completion, revision and amendment and such information may change materially. No person is under any obligation or undertaking to update or keep current the information contained in this presentation and any opinions expressed in relation thereto are subject to change without notice. No representation or warranty, express or implied, is made as to the fairness, accuracy, reasonableness or completeness of the information contained herein. Neither the Company nor any other person accepts any liability for any loss however arising, directly or indirectly, from this presentation or its contents.

The presentation also contains information from third parties. Third party industry publications, studies and surveys may also contain that the data contained therein have been obtained from sources believed to be reliable, but that there is no guarantee of the accuracy or completeness of such data. While the Company reasonably believes that each of these publications, studies and surveys has been prepared by a reputable source, the Company, or any of their respective parent or subsidiary undertakings or affiliates, or any of their respective directors, officers, employees, advisers or agents have not independently verified the data contained therein. Thus, while the information from third parties has been accurately reproduced with no omission that would render it misleading, and the Company has relied on such information in preparing this presentation, the Company does not warrant the data contained therein. In addition, the Company does not warrant the data contained therein as being representative of the knowledge and experience of the Company's management in the market in which the Company operates. While the Company reasonably believes that such research and estimates are reasonable and reliable, they, and their underlying methodology and assumptions, have not been verified by any independent source for accuracy or completeness and are subject to change without notice. Accordingly, undue reliance should not be placed on any of the industry, market or competitive position data contained in this presentation.

This presentation includes forward-looking statements that reflect the Company's intentions, beliefs or current expectations concerning, among other things, the Company's results, condition, performance, prospects, growth, strategies and the industry in which the Company operates. These forward-looking statements are subject to risks, uncertainties and assumptions and other factors that could cause the Company's actual results, condition, performance, prospects, growth or opportunities, as well as those of the markets in which the Company operates, to differ materially from those expressed or implied by these forward-looking statements. These forward-looking statements are based on the Company's current beliefs and expectations. Words such as "anticipate," "believe," "expect," "aim," "intend," "may," "anticipate," "estimate," "plan," "project," "target," "forecast," "will," "should," "could" and other words and terms of similar meaning or the negative thereof. The Company cautions you that forward-looking statements are not guarantees of future performance and that its actual results and condition and the development of the industry in which the Company operates may differ materially from those made or suggested by the forward-looking statements contained in this presentation. In addition, even if the Company's results, condition, growth and the development of the industry in which the Company operates are consistent with the forward-looking statements contained in this presentation, those results or developments may not be indicative of results or developments in future periods. The Company and each of its directors, officers and employees expressly disclaim any obligation or undertaking to review, update or release any update of or revisions to any forward-looking statements in this presentation.

This document and any materials distributed in connection with this document are not directed at, or intended for, distribution to or use by, any person or entity that is a citizen or resident of, or located in, any locality, state, country or other jurisdiction where such possession or distribution of this document comes should inform themselves about, and observe any such restrictions.

This presentation is not an offer for securities in the United States. The Company's securities have not been and will not be registered under the US Securities Act of 1933, as amended (the "Securities Act"), and may not be offered or sold in the United States absent registration under the Securities Act or exemption from the registration requirement thereof.

By attending a meeting where this presentation is presented or by accepting a copy of it, you agree to be bound by the foregoing limitations.

Regulatory disclaimer:
Mithra's goal is to develop products offering better efficacy, safety and convenience, meeting women's needs throughout their life span. Mithra explores the potential of the unique native estrogen estradiol in a wide range of applications in women health and beyond. After successfully launched the first estradiol based product in 2021, the contraceptive pill ESTELLE®, Mithra is now focusing on its second product DONESTA®, the next-generation hormone therapy. Mithra also offers partners a complete spectrum of solutions from early drug development, clinical batches and commercial manufacturing of complex polymeric products (vaginal ring, implants) and complex liquid injectables and biologicals (vials, pre-filled syringes or cartridges) at its technological platform Mithra CDMO. Active in more than 100 countries around the world, is headquartered in Liege, Belgium.

General disclaimer:

Mithra Pharmaceuticals is closely following the evolution of macroeconomic conditions, the geopolitical situation in Ukraine and the COVID-19 global health crisis and is in constant dialogue with its partners to assess the impact and adapt operations accordingly. Mithra Pharmaceuticals has put in place mitigation plans to minimise delays. The impact of increased demands on the healthcare systems, limitations on non-essential hospital visits and procedures, social-distancing and travel restrictions may result in further delays to execution of clinical studies and impact sales.

Mithra Pharmaceuticals will continue to update the market as needed and whenever possible.

Note:

ESTELLE® and DONESTA® are registered trademarks of Mithra Pharmaceuticals or one of its affiliates.

Mithra - Investor Presentation - October 2023

2

2

[Handwritten signatures and initials]

Achievements to date-- 2023

- **May**
 - EUR 12.5 million in financing from Highbridge/Whitebox
- **June**
 - EUR 10 million in cash from our sale of Mayne Pharma shares
 - Positive preclinical data for CSF-1R tyrosine kinase inhibitors
- **July**
 - EUR 17.05 million Canadian binding term sheet for DONESTA® with Searchlight Pharma
- **August**
 - EUR 20 million equity private placement with Armistice Capital (with up to EUR 45 million more possible)
 - API Supply agreement for Estetrol (E4) native estrogen with Gedeon Richter
 - EUR 1.25 million milestone payment from Fuji Pharma, ESTELLE® Japan partner
- **October**
 - EUR 1.5 million milestone payment from Searchlight for execution of Canadian agreement
 - EUR 2.5 million milestone payment from Fuji Pharma, ESTELLE® Japan partner

Mithra - Investor Presentation



3

Cash inflows from partnerships

Product	Regional marketing partners	Total upfront & milestone payments to date (EUR)	Total potential future milestones (EUR) ¹	Total royalty &/or supply cash in from inception to date (H1 2023) (EUR)
ESTELLE®	15	128 million	296 million	21 million
DONESTA®	2	55 million	32 million	0 million
MYRING®	20	12 million	0 million	9 million
Total	—	258 million	332 million	30 million

¹ additional potential upside of high single-digit to low double-digit per annum royalties based on sales

Mithra - Investor Presentation - October 2023 4

4

2

Strategic priorities

ESTELLE®

- Support marketing partners to realize growth potential
- Continued clinical development to support product differentiation

DONESTA®

- Complete NDA filing with FDA
- Establish optimal U.S. marketing agreement
- Perform additional clinical Phase 2 studies
 Hair
 Skin
 Sexual desire

Estetrol (E4)

- New indications in women's health for fertility
 IVF implantation exploratory clinical studies on endometrial thickening
- New pharmacoeconomic Phase 2 and Phase 4 studies
 Estetrol (ESTELLE® / DONESTA®) safety in breast cancer & blood clotting

Additional imperatives

- Debt consolidation
- Better leverage CDMO
- Options for Novalon complex therapeutics business
- Acquire preclinical and/or clinical opportunities

CMO

Mithra - Investor Presentation - October 2023

5

Mithra at a glance

- Global women's health company
 Liege, Belgium
 Founded in 1999
 Listed on Euronext Brussels in 2015:
 MITRA
- Innovative Estetrol products
 Native estrogen
 Differentiated benefit/risk profile compared to existing hormone-based solutions
 - ❖ ESTELLE®, a new contraceptive
 - ❖ DONESTA®, potential treatment for menopausal symptoms & better aging
- Innovative pipeline expansion
- Novalon (complex therapeutics) & CDMO

Commercial Development/
Performance in H1 2023

-50.5 million
EUR net loss

2.6 million
EUR Product sales of ESTELLE®

51 million
EUR Milestones collected

634,000
MYRING® vaginal rings produced at our CDMO

Dedicated to transforming women's health

Positive
Top-line safety results for DONESTA® Phase III (C302)

30
Countries in which our contraceptive pill ESTELLE® is commercialized (+19 vs 2022)

36
Patents covering E4

Mithra as a company

1999
Founded

Since 2015
Listed on Euronext Brussels

38
R&D collaborators among 233 dedicated employees

56%
Women employees

How we drive our business to lower impact on environment & society (ESG)

-22%
Reduction in Greenhouse gas emission (target: 55% by 2030)

100%
Successful inspections and customer audits

55%
Women in leadership posts (CEO N=2)



Mithra - Investor Presentation - October 2023

6

6

3

Fundamental strengths for success

New pipeline
next generation
medicines for
women's health

mithra
Women's Health

Innovative
Estetrol-based
products with
important
commercial role
in women's
health

Revenue growth
& strategic
opportunities
Estetrol, MYRING[®],
TIBELIA[®],
ZORELINE[®],
CDMO

Strong
experienced
management

ESTELLE[®] U.S.
launch & sales
ramping up
DONESTA[®]
preparing for
NDA filing

Mithra Investor Presentation October 2023

7

Strong Experienced Management



Chief Executive Officer
David Horn Solomon



Chief Scientific Officer
Graham Dixon



Chief Operating Officer
Xavier Paoli



Chief Commercial Officer
Jean Manuel Fontaine



Chief Financial Officer
Christophe Maréchal

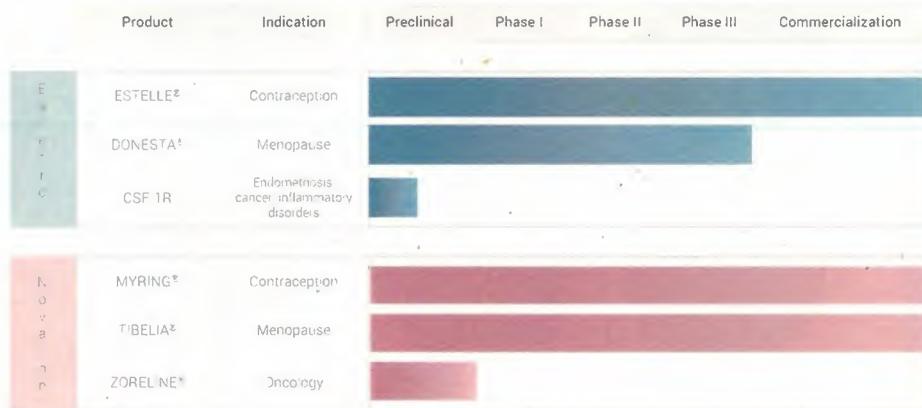


Mithra - Investor Presentation - October 2023 8

8

4

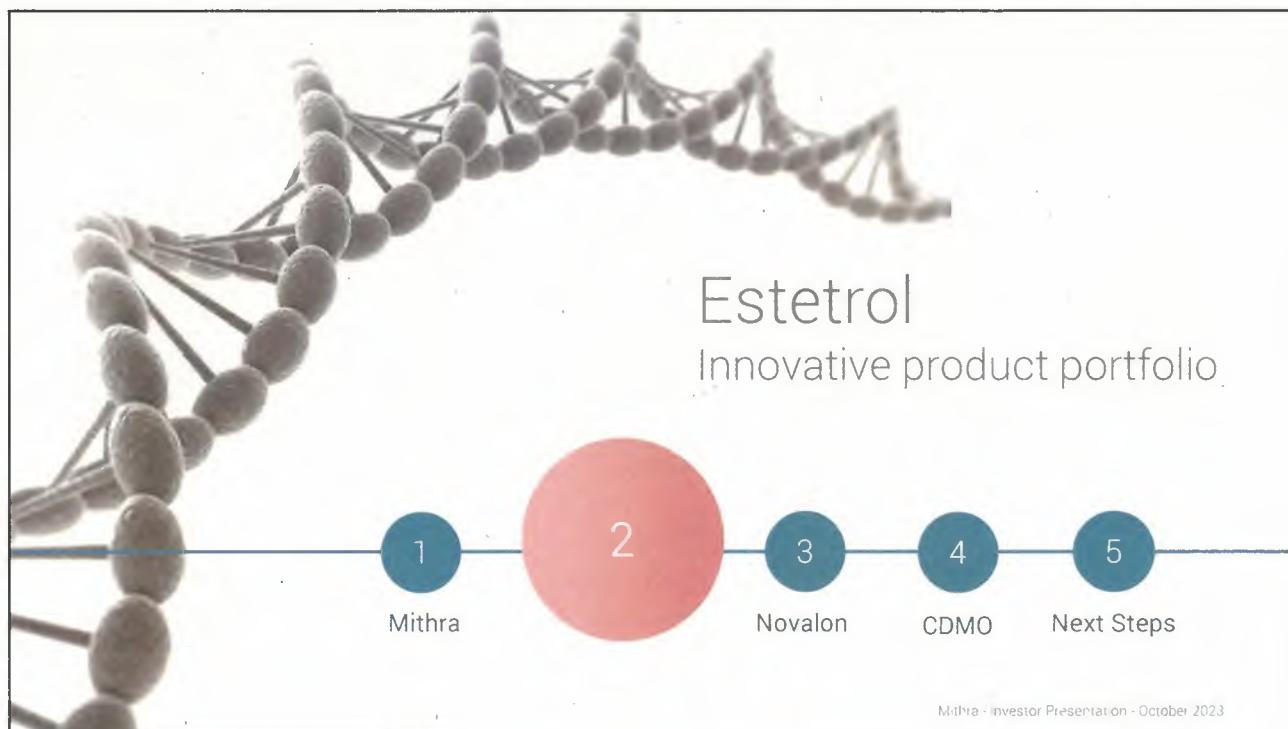
Diversified pipeline offering multiple near-term catalysts



Mithra - Investor Presentation - October 2023

9

9



10

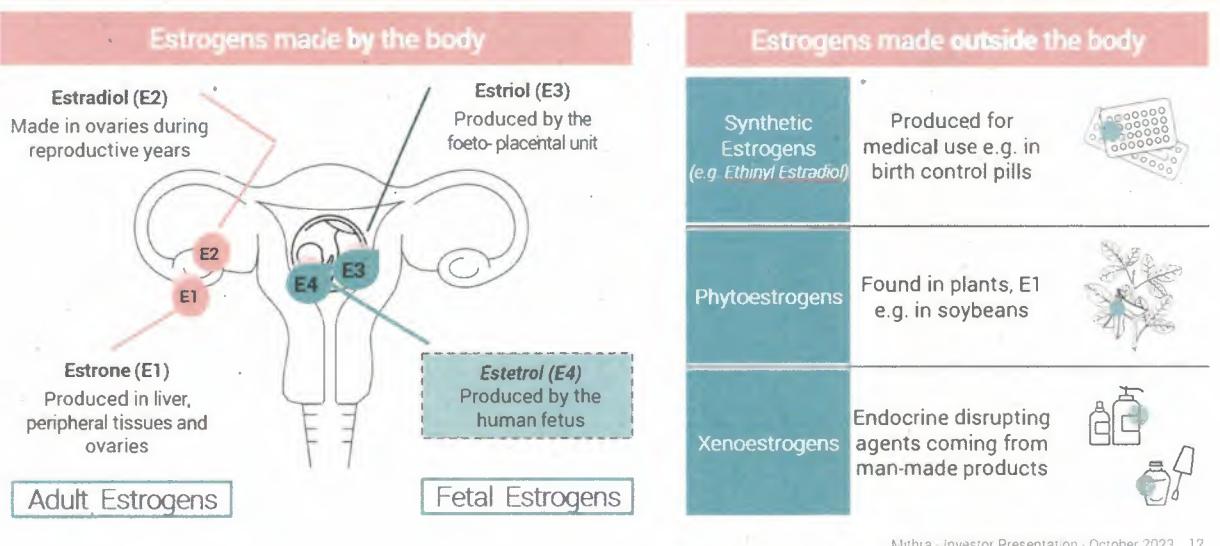
F D * T Q P R M 5

Estetrol (E4)

a new estrogen with a differentiated benefit/risk profile

11

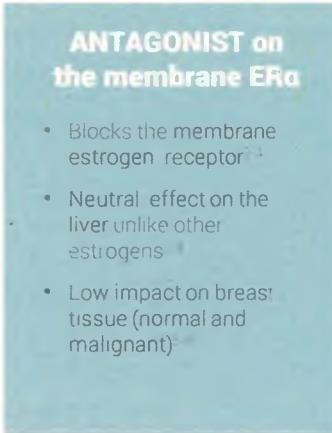
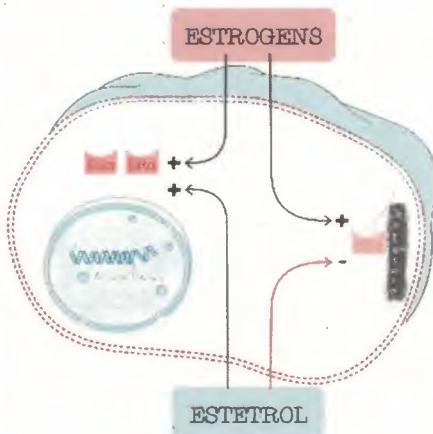
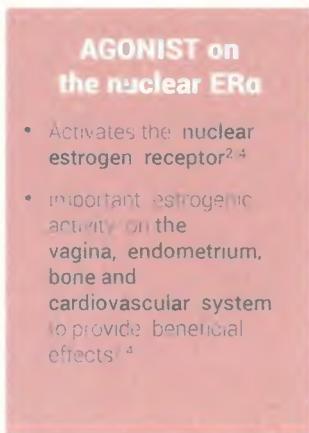
Estetrol: the early-life native estrogen



12

6

Estetrol: unique mode of action vs other estrogens

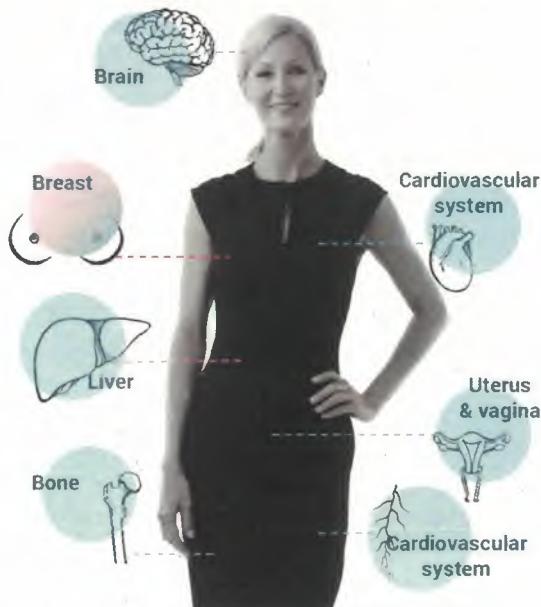


1. Pach A, et al. *EMBO Mol Med* 2014; 2: Folclard JM, et al. *J In Br J Clin Endocrinol* 2019; *Rev Steroids: Effects on Brain, Heart and Vessels* (SCE Series 3 Annual) JF et al. *Physiol Rev* 2017; 4. Giudice M, et al. *Fertil Endocrinol* 2014; 5. Gerard C, et al. *Endocrinol* 2015; 6. Singer CF, et al. *Clin Endocrinol* 2014; 7. Weller M, et al. *Horm Mol Biol* 2014; 8. *Int J Cancer* 2013.

Mithra - Investor Presentation - October 2023 - 13

13

A favorable safety profile



- Similar to other estrogens**, Estetrol has also a beneficial and positive impact on the cardiovascular system, brain, bone and endometrium
- Unlike other estrogens**, Estetrol has a limited impact on the liver and breast
- Breast:** mixed activity on breast cell proliferation, migration and invasion¹, limited impact on breast at therapeutic dose
- Liver:**
 - minimal impact on Sex Hormone Binding Globulin (SHBG) synthesis
 - minimal impact on synthesis of coagulation factors (lower risk of VTE)
 - limited lipid impact (including Triglycerides)

1. Pach A, et al. *EMBO Mol Med* 2014; 2. Folclard JM, et al. *J In Br J Clin Endocrinol* 2019; *Rev Steroids: Effects on Brain, Heart and Vessels* (SCE Series 3 Annual) JF et al. *Physiol Rev* 2017; 4. Giudice M, et al. *Fertil Endocrinol* 2014; 5. Gerard C, et al. *Endocrinol* 2015; 6. Singer CF, et al. *Clin Endocrinol* 2014; 7. Weller M, et al. *Horm Mol Biol* 2014; 8. *Int J Cancer* 2013.

Mithra - Investor Presentation - October 2023 - 14

14

7

Estetrol is an environmentally-friendly estrogen

Ethinylestradiol (EE)

- 97% of current marketed Combined Oral Contraceptives are based on EE
- Known as a major Endocrine Disrupting Chemical

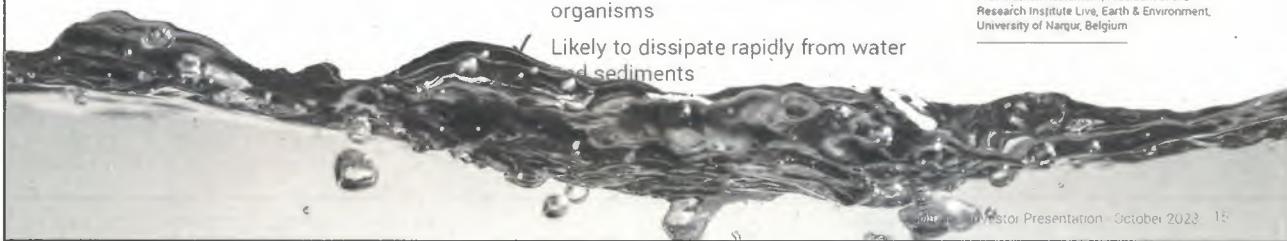
vs

Estetrol (E4)

- ✓ Insignificant endocrine disruptor effects, whether in aquatic organisms or organisms living in the sediment
- ✓ Amount of biologically active Estetrol released in the wastewaters after human use expected to be minimal
- ✓ Does not accumulate in living organisms
- ✓ Likely to dissipate rapidly from water and sediments

“ All biotests carried out show without ambiguity that the endocrine disruptor effects of Estetrol are insignificant in comparison with those observed for natural or synthetic estrogens, whether in aquatic organisms or organisms living in the sediment. ”

Prof. Patrick Kestemont, President of the Research Institute Live, Earth & Environment, University of Namur, Belgium



Mithra - Investor Presentation - October 2023 - 15

15

Reproductive
Years

ESTELLE®
(15mg Estetrol / 3mg DRSP)
A New Era in Combined Oral
Contraception (COC)

Mithra - Investor Presentation - October 2023

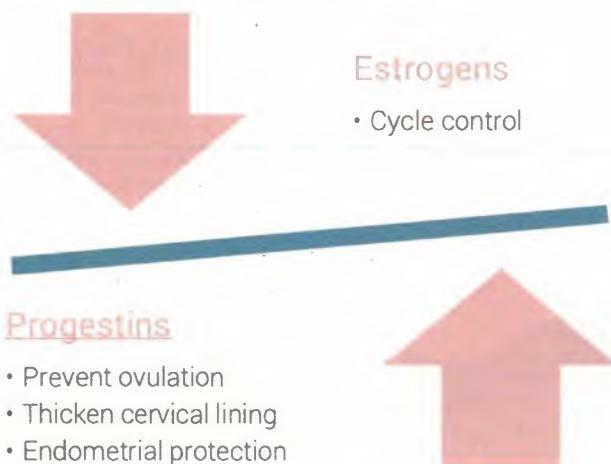
16

[Handwritten signatures]

OBJECTIVE

Optimize women's physiological hormonal balance by combining the best progestin & estrogen according to their profile

The role of female sex hormones in COCs



Mithra - Investor Presentation - October 2023 17

17

ESTELLE® – addressing women's unmet need and improving women's contraceptive experience

Improving contraceptive experience

- Reliable contraceptive efficacy
- Excellent cycle control¹
- Proven superiority in comparison to Ethinylestradiol containing COCs
- Improved quality of life & high user satisfaction
 - Potential positive skin effect
 - Low risk of drug-drug interaction²

Addressing unmet needs

- Favorable safety profile
- Low impact on all markers of coagulation suggest low clotting risk
- Minimal increase of triglycerides
- Minimal impact on glucose metabolism
- Minimal impact on breast tissue expected based on preclinical data³

¹ Salvart et al. Contraception 2022; Jensen et al. Contraception 2022; Archer et al. JGIM 2022
² Fordam et al. NAMS 2022
³ Gallego et al. Contracept 2022

Mithra - Investor Presentation - October 2023 18

18

[Handwritten signatures]

Key partners for ESTELLE®'s commercialization



GEDEON RICHTER

Europe

Gedeon Richter Plc. is a major pharma. company which product portfolio covers many important therapeutic areas, including Women's Healthcare, Central Nervous System, and Cardiovascular areas

With its widely acknowledged steroid chemistry expertise, Richter is a significant player in the Women's healthcare field worldwide



U.S. and Australia

Mayne Pharma is an ASX-listed specialty pharma. company focused on commercializing novel and generic pharmaceuticals, offering patients better, safe and more accessible medicines

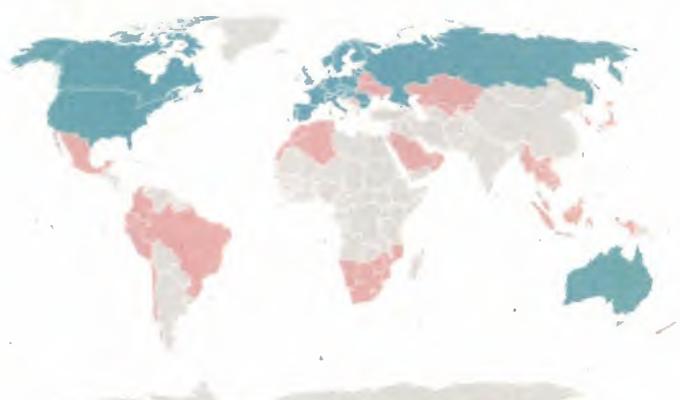
It has a 40-year track record of innovation and success in developing new oral drug delivery systems

Mithra holds 4.96% of the outstanding shares

Mithra - investor Presentation - October 2023 19

19

ESTELLE®: Global commercialization progress



Commercialization started in 2021

- In 2023 – First launches in:
- Latin America
- Asia
- Middle East
- Ex CIS countries

Mithra - investor Presentation - October 2023 20

20

[Handwritten signatures]

10

QG1

ESTELLE® in the US: NEXTSTELLIS® highlights

NEXSTELLIS® monthly performance metrics from 2Q-2022 to 2Q-2023



NEXSTELLIS® growth is accelerating thanks to new commercial strategy implemented by Mayne in December 2022

- NEXTSTELLIS® has continued to achieve solid growth during 1H-2023 to date driven by access improvements (Co-Pay) and new targeting strategy implemented by Mayne in December 2022
 - > 314,000 cycles dispensed since launch in June 2021
 - > 161,000 cycles dispensed in 6 months since January 2023
 - > 7,500 weekly cycles from now
- Growth 2Q-2023 vs 1Q-2023 of NRx +19% and TRx +19% RRx expected to improve following patient retargeting initiative in December 2022
- Experienced WH sales team of 94 (up from 86) able to reach target customers
- Net selling price returning to normal levels
- Direct-to-Consumer campaign launched in July 2022 with GoodRx and TV campaign launched in February 2023 with other marketing avenues being explored

Mithra Investor Presentation October 2023 21

21

DONESTA®
(Estetrol only)
A new era in
Hormone Therapy (HT)

Menopause
years

22

F J P P L Y R M J

11

Hormone Therapy (HT)

- Treatment recommended to address **long-term biological changes**, including common symptoms of menopause, that result from declining levels of the natural hormones (estrogen and progesterone) during and after menopause.
- HT also helps **to balance estrogen and progesterone** in women around the time of menopause.
- Collapsing** of HT's use worldwide after the announcement of the first results of the **Women's Health Initiative (WHI) in 2002**, which indicated that HT could have more detrimental than beneficial effects.
- Ph2 POC trials to launch in 2023 in skin quality, hair quality and FSAD



Mithra - Investor Presentation - October 2023

23

DONESTA®: potentially beyond VMS

Clinical Phase	Primary Endpoint	Secondary Endpoint
Phase 3	Estetrol effect on reducing Vaso-Motor Symptom frequency / severity, H & NH* women	Effect on lipids, glucose metabolism, hemostasis parameters, breast density endometrial safety, health-related quality of life, treatment satisfaction and vulvar and vulvo-vaginal atrophy
Phase 2	Estetrol effect on various aspects of Female Sexual and Urogenital Functions	Effect of Estetrol on quality of life
Phase 2	Effect of Estetrol on skin health, quality and appearance	Effect of Estetrol on quality of life and various skin-related endpoints
Phase 2	Effect of Estetrol on hair texture, quality and appearance	Effect of Estetrol on quality of life and various hair-related endpoints

*Hysterectomized and non-hysterectomized
Published Phase 2 data: Gaspard et al. Menopause 2023 in press. Gaspard et al. Menopause 2020. Dousoufis et al. Climacteric 2022.

24

[Handwritten signatures and initials]

12

CM0

DONESTA®: Gedeon Richter partnership



Seeking for the highest long-term added value for Mithra and Gedeon Richter
Strengthening our long-term partnership



Upfront & milestone payment structure

Upfront payment 55m EUR

Regulatory milestones 15m EUR

Double-digit royalties tiered on net sales



Territories covered

Exclusivity: Europe, Russia, CIS countries, Central & Latin America

Semi-Exclusivity: Brazil, Australia, New Zealand

Mithra - investor Presentation - October 2023 25

25

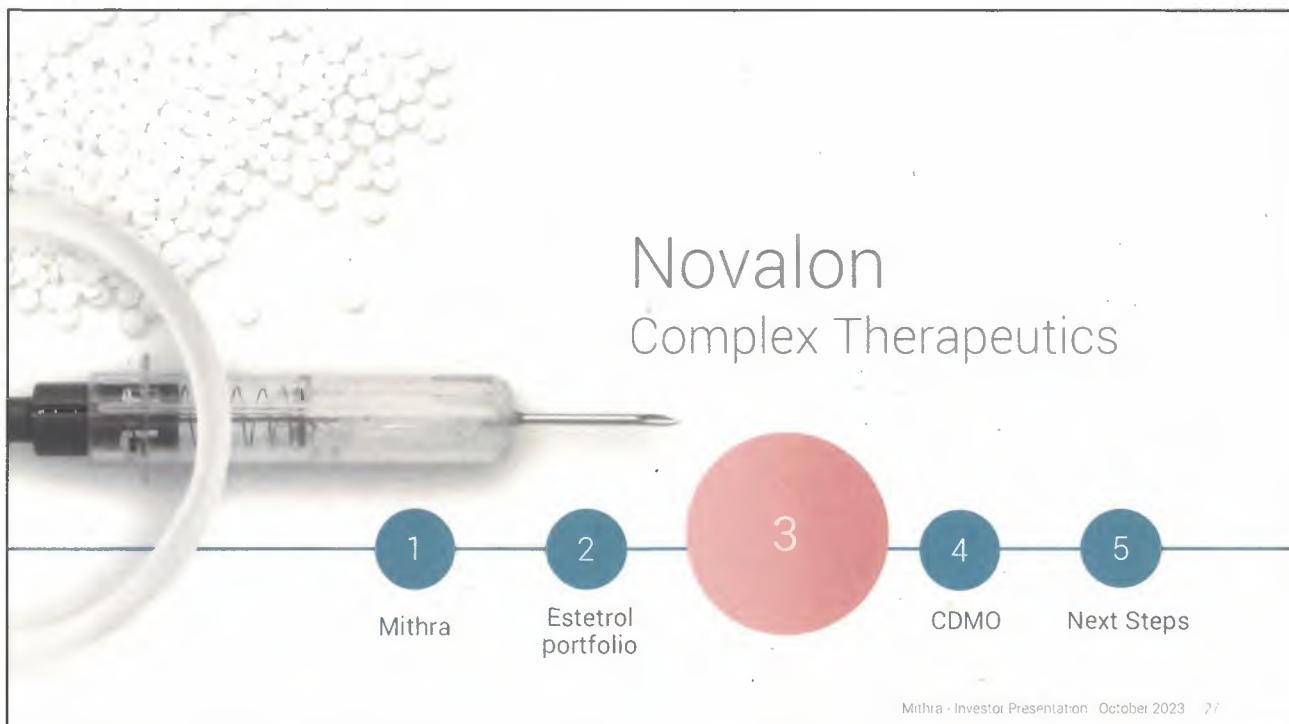
DONESTA®: Territories already covered



Mithra - Investor Presentation - October 2023 26

26

13



27

Advancing our complex therapeutics business

Products	Description	Indication	Opportunity	Status
MYRING® 	Contraceptive vaginal ring (based on etonogestrel/EE/polymers)	Contraception	Circa \$580m*	Commercialized
ZORELINE® 	Biodegradable SQ implant (goserelin)	Prostate & breast cancer and benign gynecological indications	Circa \$963m** Original product ZOLADEX® from AstraZeneca	New formulations assessed via animal PK/PD comparative study for 1 month and 3 months implant
TIBELIA® 	Therapeutic solution for HT composed of tibolone (synthetic steroid)	Menopause	Circa \$117m** Original product LIVIAL® from Merck	Commercialized

* According to IQVIA sales are for the 12 months ended June 2022
** Source: GS Aquantitative market research Q2 2022

Mithra - Investor Presentation - October 2023 28

28

14

Handwritten signatures and initials are visible at the bottom right of the slide.



29

An integrated R&D and manufacturing platform

Specialized pharmaceutical ecosystem, to take products from POC to market

- 15,000 m² state-of-the art facilities
- Dedicated R&D and production areas
- Ability to handle high potent and complex developments
- Pilot, clinical & commercial batches
- GMP Standards compliance

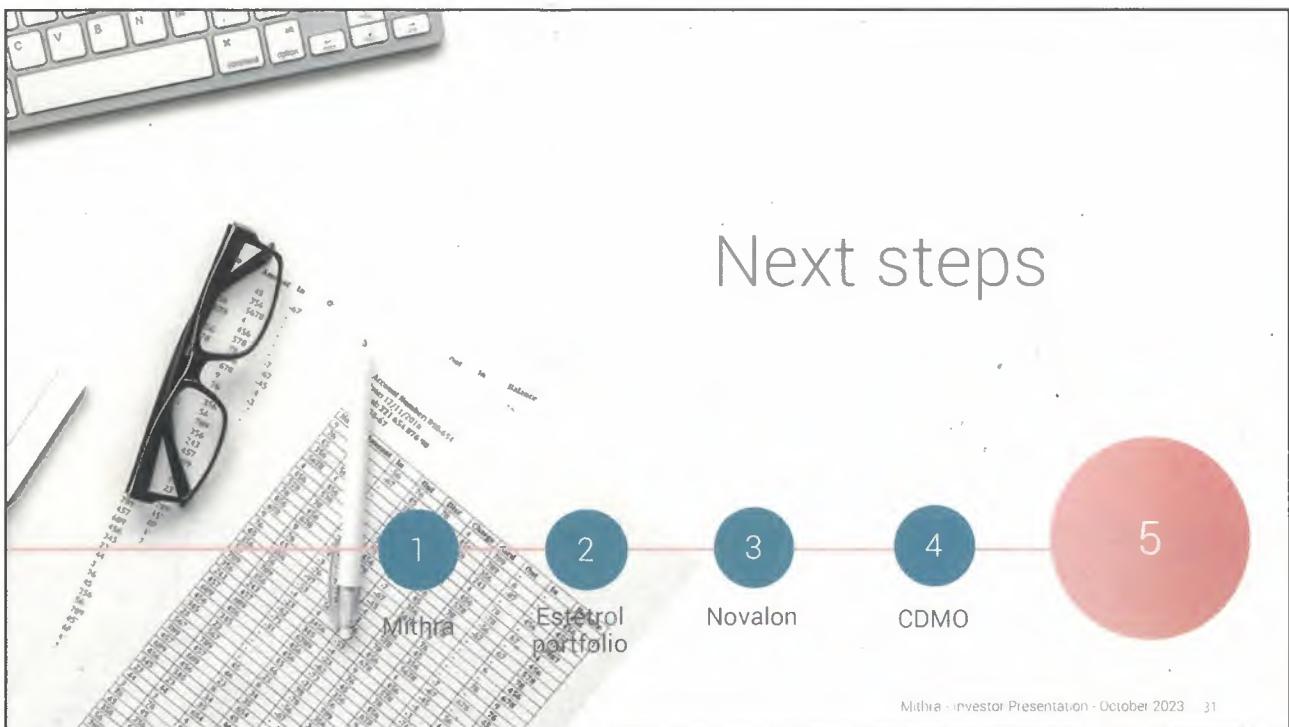
Ideally located, at the intersection of major European biopharma clusters

Strategy for the CDMO is to leverage our unique expertise in polymers (long-acting, implants, vaginal rings) and injectables for high value-added commercial projects and products

Mithra - Investor Presentation - October 2023 30

30

15



31

Next steps

DONESTA®

- Support NDA filing with FDA
- Additional Phase 2 studies to support differentiation for treatment of menopause symptoms
 - Hair
 - Skin
 - Sexual desire

ESTETROL

- New indications in women's health
 - IVF implantation – exploratory clinical studies on endometrial thickening
- New pharmacoeconomic Phase 2 and Phase 4 studies to establish safety of Estetrol (ESTELLE®/DONESTA®) in breast cancer & blood clotting

ZORELINE®

- 1-month & 3-month formulation studies

Mithra - Investor Presentation - October 2023

32

16

Contact us

investorrelations@mithra.com

mithra
Women's Health

Rue St-Georges 5/7 - 4000 Liège
Tel +32 (0)4 349 28 22
<https://www.mithra.com/en/investors/>



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "MITHRA".